

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 001-10264/21/BM

■ Préfiguration de la Smart Métropole - Approbation du projet et demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif de relance européen REACT-EU

MET 21/19251/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets sur l'ensemble de son territoire. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, publics ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs adéquats.

La Métropole est engagée dans la réalisation du projet de Préfiguration de la Smart Métropole pour lequel une autorisation de programme a été approuvée par délibération IVIS 002-8327/20/CM le 31 juillet 2020 à hauteur de 416 666 € HT puis revalorisée par délibération IVIS 001-10125/21/CM le 4 juin 2021 à hauteur de 600 000 € HT.

Suite à l'accroissement sensible de l'ambition et des dimensions du projet ainsi qu'à la revalorisation de son montant, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets FEDER / REACT EU « Accompagner l'essor des territoires intelligents - projets smart territoires ».

Cette opération dans sa version initiale, bénéficie d'une subvention de 55 000€, attribuée par la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région Sud Smart Territoire »

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

La présente délibération vise à approuver cette nouvelle demande de subvention auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets FEDER / REACT EU et à signer les documents y afférents.

De manière convenue la « Smart City » vise en effet à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation.

A travers ses compétences, la Métropole opère de nombreux services, infrastructures (bâtiments, mobilier urbain connecté...) et réseaux d'utilité publique (réseaux de transports, mobilier doux, déchets, éclairage, assainissement...) directement perfectibles par les préceptes de la Smart City. En matière d'attractivité et de qualité de vie, l'efficacité des services proposés aux usagers, citoyens comme entreprises, est par ailleurs très étroitement liée à la définition et mise en œuvre d'une ville intelligente.

A l'instar de la plupart des grandes métropoles françaises, la Métropole doit se positionner sur le concept de « territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son projet basé sur une nouvelle approche de développement urbain.

Le projet de préfiguration de la Smart Métropole répond directement à une partie des objectifs ciblés par le plan de relance de la Métropole (AMP 2R), l'Agenda du Développement Economique, l'Agenda Numérique.

Le projet de préfiguration de la Smart Métropole a pour objectif d'initier concrètement une démarche Smart City en réalisant des cas d'usages et en déployant des sites d'expérimentation dédiés à l'internet des objets et la ville intelligente.

A travers le déploiement de capteurs sur le terrain, le projet a pour objectif de mettre en place dès 2021 une solution numérique Smart City dite multi technologies.

Chaque cas d'usage sera lié à une compétence métropolitaine stratégique (déchets, trafic et mobilité, environnement, gestion des risques, éclairage...) et porté avec une Direction métier, en réponse à une problématique identifiée, en lien avec une compétence métropolitaine pour laquelle l'internet des objets devra apporter une solution d'optimisation.

Les cas d'usages consisteront à co-construire de nouveaux services numériques accessibles aux Directions métiers et au grand public à travers des tableaux de bord numériques (monitoring).

Cette phase de préfiguration devra ensuite permettre de calibrer et qualifier un passage à l'échelle en matière de territoire intelligent.

Au regard des contraintes budgétaires, de la complexité du sujet et de l'hétérogénéité du territoire, notamment en matière d'organisation des réseaux dits « d'utilité publique » propre à chaque territoire, il est ainsi proposé de focaliser sur une phase de préfiguration avec des objectifs, un budget et un retro-planning limités.

Les six cas d'usage retenus répondent tous à un objectif de mesure et d'amélioration des impacts environnementaux et de la résilience du territoire :

Cas d'usage	Stratégie et compétence	Thématiques
Mesure de niveau de remplissage des points d'apport volontaires	Stratégie et compétence déchets	Services d'utilité publique, environnement
Mesure de niveau de bruit	Observatoire du bruit et stratégie environnementale	Gestion des risques, environnement
Mesure de la qualité et du niveau d'eau	Stratégie et compétence GEMAPI	Gestion des risques, environnement

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Mesure du trafic piéton et vélo	Compétence mobilité, plan de déplacement urbain, plan vélo	Mobilité, services d'utilité publique, environnement
Eclairage public intelligent	Compétence éclairage	Services d'utilité publique, environnement
Déploiement de sites d'expérimentations Smart City	Agenda du Développement économique, Agenda Numérique	Innovation, attractivité du territoire et développement économique

Les cas d'usages aboutiront à la mise en place de tableaux de bord et/ou services numériques consultables en ligne par les agents métropolitains et ou le grand public.

Tout ou partie des données pourront être consultables sur la plateforme de données de la Métropole et les plateformes de données territoriales partenaires (DataSud, DataGouv...).

Les résultats attendus sont :

- Mettre en place une solution numérique Smart City.
- Réaliser des cas d'usages au service de problématiques et compétences métropolitaines.
- Produire de l'information et des indicateurs à destination des agents et des citoyens.
- Diffuser des données numériques.
- Préfigurer la Smart Métropole et calibrer son passage à l'échelle métropolitaine.

En matière de commande publique il est prévu de lancer un marché principal opéré sur 36 mois pour réaliser le projet dans sa globalité. Une partie à bons de commande permettra d'optimiser, remplacer ou compléter les cas d'usage précités au grès de la réalisation du projet.

Des marchés innovants complémentaires pourront être lancés sur la plateforme d'innovation. Un budget détaillé avec un estimatif des coûts est annexé au document.

Le retro planning estimatif est le suivant :

T3 2021	Lancement du marché
T4 2021	Notification du marché et démarrage des travaux
T3 2021 -> T1 2023	Déploiement de la solution numérique et des capteurs, réalisation des cas d'usage, développement des services numériques.
T1 2023	Remontée des dépenses, bilan intermédiaire.
T1 2023 -> T4 2024	Poursuite et finalisations du projet, bilan et perspectives.

Eléments financiers :

Dépenses de l'opération	Montants HT
Marché: mise en œuvre du projet, d'une solution numérique Smart City globale et réalisation des cas d'usages.	600 000 €
Recette de l'opération	Montants HT
Co-financement : Subvention Région AMI Sud Smart Territoires (attribué)	55 000 €
Co-financement : Subvention Europe REACT EU ciblée	425 000 €
Autofinancement (EPCI) ciblé : crédits en investissement	120 000 €
Total	600 000 €

La présente délibération vise à approuver une demande de subvention d'un montant de 425 000 € HT auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets FEDER - React EU « Accompagner l'essor des territoires intelligents - projets smart territoires ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération IVIS 002-8327/20/CM du 31 juillet 2020 portant création d'une autorisation de programme à hauteur de 500 000 TTC ;
- La délibération IVIS 001-8138/20/BM du 31 juillet 2020 approuvant une demande de subvention à la Région Sud pour une action spécifique concernant le financement et la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole ;
- La délibération IVIS 001-10125/21/CM du 4 juin 2021 révisant le montant de l'autorisation de programme à la hausse à hauteur de 600 000 € HT / 720 000 € TTC.

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote la mise en œuvre Préfiguration de la Smart Métropole - Approbation du projet et demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif de relance européen REACT-EU.
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour émarger au fonds REACT EU.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur au titre de la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

L'engagement financier porté par la Métropole s'élève à un total de 600.000 euros HT pour financer cette action.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole - Sous politique B370 – Natures 2032 – 2088 - 2188 – 2318 - Fonction 67 – Opération n°2020001500 – AP n°200031BP.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Sous Politique B370 – Nature 1312 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Fonds européens
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN